

FORMATION CONTINUE

LES BAUX COMMERCIAUX

APRÈS LA LOI PINEL



PUBLIC CONCERNÉ

Agents immobiliers, gestionnaires, syndics... (voir détails ci-dessous)



MODALITÉS PRATIQUES

2 jours (14h)



TARIF

500 € Nets de taxe



VOTRE INTERLOCUTEUR

Centre de Relations Clients
05 53 35 80 80
j.laterriere@dordogne.cci.fr



PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels pratiquant occasionnellement l'immobilier d'entreprise, le bail, le fonds de commerce ;
- Agents immobiliers, gestionnaires, syndics, négociateurs, collaborateurs ;
- Tous conseillers professionnels en relation avec les commerçants, les entreprises (banques- agences immobilières, cabinets comptables, études ...).



OBJECTIFS

La formation continue des agents immobiliers ou autres professionnels relevant de la loi Hoguet a pour objectif la mise à jour et le perfectionnement des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de la profession.
Ce module répond à cette obligation.

- **Revoir les fondamentaux et consolider ses connaissances** pour conseiller bailleurs et locataires,
- **Accompagner les porteurs de projets,**
- **Pratiquer l'immobilier d'entreprise**, la vente de droit au bail, de fonds de commerce,
- **Sécuriser une signature.**



CONTENU DE LA PRESTATION

- Le bail commercial : de 1804 à 2016
- Champ d'application du statut
- Quelle durée : période ferme et prolongation
- Loyer : plafonnement du déplafonnement
- Les clauses sensibles
- Répartition des travaux, charges, taxes-loi Pinel
- Cession, suite et fin de bail
- Déontologie



MODALITÉS PRATIQUES

- **Dates de formation** : se renseigner auprès de votre CCI ou sur www.dordogne.cci.fr
- **Horaires** : 08h45-12h15 / 13h30-17h00
- **Lieu** : Pôle Interconsulaire - Cré@vallée Nord - Boulevard des Saveurs - 24660 Coulounieix-Chamiers